

## VISIO-RÉUNION CSO LAO

*Le 23 mai 2023 à 21h*

**Présents** : Mme C.BRUIN-GAUTIER, Ch.DUPRAT, E.LAGIER, C.LAGONELLE, S.VALETTE .  
M. E.ALBERT, A.CABANIOLS, T.DUPRAT, J.DE OLIVEIRA, A.OLIVE, J.PIAT, P.SARRAT et  
P.OLIVE.

**Excusés** : M. G.BROUILLET, C.CHEVAL, M. DELAY, D.DONNETTE, JP. DORGANS, G.  
LATERRASSE, YB. GOUYEN.

Pierre OLIVE remercie ceux qui ont pu se connecter ce soir.

### 1. CHAMPIONNATS DE FRANCE DES CLUBS

Compte tenu des rapports reçus établis par les JA et les délégués, la CSO propose  
d'entériner les résultats tels qu'ils sont publiés sur le site FFA.

Les montées et descentes sont donc les suivantes :

- L'ECLA ALBI descend de N1 en N2A
- Le SR monte en N2A
- Le TSA et le TPA descendent en N2B
- Le MAC monte en N2B
- Le SATUC2 et L'ENA descendent en N3
- Le SOM monte en N3

La composition des divisions sera donc la suivante en 2024 :

N2A	A11-A632-A66-BSC-ECLA-MA-SR-UAO31
N2B	ACA-ACA-ATN-CAB2-MAAM2-MAC-TPA-TSA
N3	APA65-ASSPV-BCAM-CAP-ENA-SATUC2-SAPBA-SOM
REG	Tous les clubs volontaires

Le premier tour a permis à 1381 athlètes de participer à une compétition.  
Les finales ont vu 936 athlètes concourir.



#### NOS PARTENAIRES



Chantal Duprat pose la question de l'athlète handisport appareillé qui a concouru dans l'équipe interclubs de son club car cela pose un problème d'équité.

L'athlète rentre dans les bilans FFA et avec ses performances, peut accéder aux championnats de France. Si d'autres athlètes avec un autre handicap veulent participer, nous serons obligés de les accueillir, même s'ils sont équipés d'un fauteuil. La CSO FFA a été interrogée mais n'a pas encore donné de réponse.

La CSO met aux voix la participation éventuelle en N2A des équipes 2 des clubs qui participent en N1. La majorité des membres présents préfère ne pas accepter ces équipes. La CSO proposera donc au Comité Directeur LAO de modifier le règlement des interclubs en ce sens.

## **2. PRÉPARATION de l'EQUIP ATHLE**

853 athlètes ont participé au tour qualificatif le 14/05/2023.

3 équipes occitanes participeront à la finale A à Dreux et plus de 40 équipes à la finale B à Rodez le 28/05/2023.

Le président de la LAO précise que les JJ seront nourris par l'organisateur à Rodez et marqueront des points pour leur équipe, mais ne compteront pas dans le quota des clubs pour le calcul des pénalités financières.

Un message sera envoyé à tous les clubs pour insister sur le fait que la participation automnale d'une équipe est obligatoire pour se qualifier pour une finale dans la même catégorie.

## **3. PRÉPARATION des CHAMPIONNATS LAO INDIVIDUELS**

Le stade de Castres pourrait ne plus être homologué prochainement. Mais il est rappelé qu'il existe des homologations provisoires pour la tenue des compétitions : Montpellier pour le defiathlon, Narbonne pour le meeting du 14/06/2023 ou Perpignan l'an dernier.

Visiblement de nombreux clubs n'ont pas intégré que la limite des confirmations des athlètes pour les championnats LAO individuels est cette année, 10 jours avant un championnat.

Eric Albert propose d'élaborer un tableau de rappel à tous les clubs. Les entraîneurs inscrits aux GTO seront également destinataires de ce tableau. Une actualité sera publiée sur le site LAO.

Les membres de la CSO sont invités à vérifier les horaires publiées sur le livret pour corriger d'éventuels oublis non repérés par le comité de relecture comme 2 épreuves de l'Equip Athle.

#### **4. PROPOSITIONS des IMPLANTATIONS AUTOMNALES**

- Le 1/10/2023 : LAO des relais et coupe des spécialités  
La CSO choisit Rodez à l'unanimité.
- Le 8/10/2023 LAO interclubs jeunes  
La CSO choisit Blagnac à l'unanimité.

La CSO espère que de nombreux organisateurs seront volontaires pour proposer des implantations pour organiser l'Equip Athle dans de très nombreux départements ou groupes de départements.

#### **5. QUESTIONS DIVERSES**

##### **Circuit régional des meetings**

Eric Albert avertit que le classement est à jour après la compétition de Ramonville. Il sera publié dès que possible.

**L'harmonisation des compétitions hivernales et des stages** doit être réalisées soigneusement avant la publication du calendrier en salle qui ne pourra intervenir qu'après le 28/07/2023, date à laquelle le CDFFA votera le calendrier national hivernal.

Séance levée à 22H15.

Pierre OLIVE  
Président de la CSO LAO